

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-600 DU 22 OCTOBRE 2008

Chargeant Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière de l'intérim de Monsieur Justin Sossou ADANMAYI, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature pour compter du 28 au 31 octobre 2008

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu la loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2006, par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu le décret n° 2007-540 du 02 Novembre 2007 portant composition du gouvernement ;
- Vu le décret n° 2008-639 du 28 Octobre 2008 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique de l'intérim du Président de la République pour compter du 28 octobre 2008 ;

DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du 28 au 31 Octobre 2008, Monsieur François NOUDEGBESSI, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière est chargé de l'intérim du Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature, Monsieur Justin Sossou ADANMAYI, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal officiel.

Fait à Cotonou, le 22 octobre 2008

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,
le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du
Développement et de l'Evaluation de l'Action Publique
assurant l'intérim,

Pascal Irénée KOUPAKI

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – SGG 4 – Ministères 30 – J.O. 1